

Maromme, le 06 novembre 2024

## MAIRIE DU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE MAROMME CHANGE D'HÔTEL DE VILLE

**Depuis près de 50 ans, Maromme a la particularité d'avoir deux bâtiments pouvant faire office d'hôtel de ville. Cette situation quelque peu incongrue devrait bientôt prendre fin avec le lancement du projet de réhabilitation de la mairie historique...**

À l'origine, Maromme s'était dotée d'une maison commune à usage de mairie, justice de paix, halle et école primaire. Cet édifice, inauguré le 11 août 1842, fut par la suite remanié à plusieurs reprises, notamment entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> avec l'adjonction d'ailes de part et d'autre du corps de logis.

Au cours des années 1970, les services de la mairie sont peu à peu transférés dans la tour d'habitation jouxtant l'hôtel de ville. Ce dernier est alors laissé à l'abandon par les Municipalités successives et se dégrade au fil des décennies.

Courant 2019, David Lamiray entreprend néanmoins d'organiser une consultation citoyenne pour envisager l'avenir de l'édifice. Une large majorité de la population se prononce alors en faveur de sa restauration dans l'optique d'y réintégrer la future mairie, cinq après la réalisation de la médiathèque.

Aujourd'hui, un projet de réhabilitation voit le jour qui s'inscrit dans le cadre d'une transformation globale des abords de la place Jean Jaurès. Le nouvel édifice (dont les travaux devraient s'échelonner sur environ 18 mois) devance en effet le projet d'agrandissement du parc de l'Hôtel de Ville qui débutera également fin 2024.

Au total, le futur bâtiment - qui doit permettre d'offrir de meilleures conditions de travail aux agents et d'accueil aux habitants - s'étendra sur 4 200m<sup>2</sup> et trois étages, soit une expansion de près de 1 640m<sup>2</sup>. Cet agrandissement bénéficiera en grande majorité à la médiathèque, qui fait face à un accroissement du nombre d'abonnées depuis plusieurs années.

Pour l'heure, une première phase de travaux consistant à traiter les problèmes d'amiante, d'humidité ou encore de mэрule a déjà été réalisée. Le Conseil Municipal, réuni le 12 novembre dernier, a donc acté le lancement des travaux de gros oeuvre dont 85% des lots ont été attribués à des entreprises de Seine-Maritime.

Maxime Morlaine

Directeur du service communication  
Mail : [maxime.morlaine@maromme.fr](mailto:maxime.morlaine@maromme.fr)  
Tél. : 06 49 40 99 78

